

# NOUVEL AIR À PLAINE COMMUNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



## LA ZFE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine est un dispositif piloté par la Métropole du Grand Paris qui limite la circulation des véhicules les plus polluants dans le périmètre de l'A86.

**Objectif : réduire les émissions de polluants pour améliorer la qualité de l'air et préserver la santé des habitants et usagers du territoire.**

## LE CALENDRIER DE LA ZFE :

Depuis juin 2021, les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés n'ont plus le droit de circuler (7J/7, de 8h à 20h, pour les poids lourds, et du lundi au vendredi, de 8h à 20h, pour les autres véhicules).

En 2022, l'interdiction s'étendra aux Crit'Air 3, puis en 2024, aux Crit'Air 2. L'objectif pour 2030 est d'atteindre les 100 % de véhicules dits «propres».

## QUE FAIRE SI VOTRE VÉHICULE EST CONCERNÉ ?

### SE DÉPLACER AUTREMENT ?

**Les alternatives à la voiture ne manquent pas et se développent sur le territoire** de Plaine Commune : transports en commun, mobilités partagées, vélos et itinéraires cyclables, etc.

### CHANGER DE VÉHICULE ?

Que vous soyez professionnel ou particulier, **il existe différentes mesures d'accompagnement pour renouveler son véhicule** : aides de la Métropole du Grand Paris, de la Région Île-de-France, prime à la conversion, bonus écologique, microcrédit (jusqu'à 18 000 € d'aides cumulées pour l'achat d'un véhicule propre neuf et 13 000 € pour un véhicule propre d'occasion)...

### COMMENT S'Y RETROUVER ?

**INTERROGEZ  
LES CONSEILLERS  
MOBILITÉS ZFE  
DE PLAINE COMMUNE**

Coordonnées  
des conseillers  
au dos >



## QUELLES SOLUTIONS DE MOBILITÉS CORRESPONDENT À VOS USAGES ?

## À QUELLES AIDES AVEZ-VOUS DROIT ?

## QUEL DOSSIER REMPLIR, OÙ ET COMMENT ?

Des conseillers mobilités ZFE répondent à vos questions et vous aiguillent gratuitement dans vos démarches. Du simple conseil au diagnostic et à l'accompagnement, ils vous apportent leur expertise technique et leur vision d'ensemble des solutions de mobilités à Plaine Commune.

### CONTACTEZ

#### L'ALEC DE PLAINE COMMUNE

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

Renseignements ou rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

**01 48 09 40 90**

8, rue des Boucheries

93200 Saint-Denis

[www.alec-plainecco.org](http://www.alec-plainecco.org)

#### LES RAYONS

RÉGIE DE QUARTIER DE STAINS

Permanence téléphonique

du mardi au samedi

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**06 18 81 96 75**

Permanence physique sans rendez-vous

les mercredis de 16h à 18h

et les samedis de 9h à 12h

à l'Atelier des Rayons

10, rue George Sand

93240 Stains

[www.facebook.com/lesrayons.stains](http://www.facebook.com/lesrayons.stains)

#### Sites internet utiles :

[zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr](http://zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr)

[j echangemavoiture.gouv.fr](http://j echangemavoiture.gouv.fr)

[primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr)